FORMULAIRE D'ENGAGEMENT A LA FORMATION

Stage en présentiel, à Valpré (Lyon)

L'écriture de haïku comme outil de coaching

PARTICIPANT	
Nom	Prénom
Société	Fonction
Adresse	
Tel Mobile	E-mail
ORGANISME PAYEUR	
Société ou Organisme	
Adresse	
TelMo	hile

☐ Sous forme d'un stage en présentiel

Je m'inscris à la session de formation : Le haïku comme outil de coaching

Danielle BIRKEN | altérité® - Respirez, vous êtes coaché!

□ le vendredi 22 et samedi 23 mars et le vendredi 24 et samedi 25 mai
J'ai bien pris connaissance des conditions particulières de vente indiquées en page 3 et 4.
Montant du règlement
☐ Tarif free-lance: 1050,00 € HT
Je joins un chèque d'acompte de 420,00 €TTC et je règlerai le solde huit jours avant le début du stage
□ Entreprise : 2100 € HT
Je joins un chèque d'acompte de 840 €TTC et je règlerai le solde huit jours avant le début du stage
□ Virement (Code IBAN : FR76 1027 8073 1100 0201 4184 543)
□ Chèque à l'ordre de Graines de sol/altérité
Fait à le
Signature (*):
Cachet de l'entreprise :
Pour valider votre inscription, merci de retourner ce formulaire et l'acompte à l'adresse ci- dessous.

Danielle BIRKEN | altérité® - Respirez, vous êtes coaché!

Conditions particulières

Article 1 : Inscriptions

L'inscription à la formation n'est définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription accompagné

d'un chèque d'acompte de 30% du montant ttc de la formation. Pour les particuliers, le règlement doit

être fait, par virement ou chèque, après le délai légal de rétractation de 10 jours.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

Toute inscription reçue alors qu'un séminaire a déjà atteint le nombre maximum de participants peut

être, selon le souhait de l'intéressé, soit reportée à une date ultérieure, soit mise sur liste d'attente.

Article 2: Prix

Est considérée comme "particulier", tout participant qui assume les frais de formation sur son budget

personnel. Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la passation de la réservation.

Nos prix comprennent l'animation de la session de formation sous forme d'ateliers d'écriture par e-mail

ainsi que la documentation. Une facture est établie dès réception de votre acompte. Le solde restant dû

doit nous parvenir au plus tard 8 jours avant le séminaire.

Pour tout participant bénéficiant d'une prise en charge par la Formation Permanente, nous vous ferons

parvenir, sur demande, une convention de formation et, en fin de formation, une attestation de présence.

Article 3: Annulation et report

En cas d'annulation d'une inscription par Graines de sol/altérité®, pour quelque cause que ce soit, les

participants préalablement inscrits seront prévenus, si possible, 8 jours avant le début du stage concerné.

Dans ce cas les sommes déjà versées pourront être, selon votre choix, reportées pour une session

ultérieure ou bien remboursées.

En cas de dédit du fait du participant, l'annulation doit nous parvenir par écrit au minimum 15 jours

avant le début du séminaire. En-deçà de ce délai, le séminaire est dû dans sa totalité. Si le participant ne

répond pas à la première séance de la session de formation, la facture sera établie et devra être payée

comme s'il avait assisté à cette session. S'il a commencé la formation et l'interrompt, de son fait, elle

est due dans sa totalité.

Danielle BIRKEN | altérité® - Respirez, vous êtes coaché!

En cas de report d'inscription à une date ultérieure moins de 8 jours avant le début du séminaire,

l'acompte tient lieu d'indemnité de report et le nouveau séminaire est dû dans sa totalité.

Article 4: Formation

Les conditions d'accès aux sessions de formation sont précisées dans la fiche de présentation.

Les sessions de formation ne pourront avoir lieu que dans la mesure où 60 % de l'effectif des participants

prévus à une séance de formation seront atteints une semaine avant le début du stage. Dans le cas où

cette condition ne serait pas remplie, la session de formation sera reportée, à une date ultérieure et les

participants seront informés dans les conditions prévues à l'article 3.

Article 5 : Copyright

L'ensemble des documents remis par altérité® au cours des formations peuvent constituer des œuvres

originales, déposé à l'INPI et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout

ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit du responsable d'altérité®. Ils ne peuvent en

aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris

électronique.

Les conditions générales de vente seront transmises avec la facture.